

# République Tunisienne

## Association Tunisienne de Prévention Routière

### REGLEMENT

#### 11<sup>ème</sup> Festival International de la Sécurité Routière par l'Image *Tunis, les 09, 10 et 11 juin 2023*

- Conditions de participation
- Etapes de l'inscription
- Envoi des copies de projection et date de réception
- Adresse de l'envoi postal
- Présélection et sélection finale
- Prise en charge des participants
- Litiges
- Informations

#### 1- Conditions de participation :

Le 11<sup>ème</sup> Festival International de la Sécurité Routière par l'Image est ouvert aux films de **fiction, documentaire, animation et affiches** issus, aussi bien des artistes indépendants que des étudiants des écoles d'**art, de cinéma, et de design dans le monde.**

- Les films présentés au festival doivent être en version originale sous-titrée.
- **Genres** : Fiction, documentaire, animation
- **Durée** : La durée de chaque film en compétition ne doit en aucun cas dépasser 10 mn
- **Sous-Titres** : Un sous-titrage en langue anglaise ou française est obligatoire
- **Année de production** : Films achevés 24 mois avant la tenue du festival
- **Format de tournage** : tous formats vidéo à l'exception du format VHS
- **Format pour la présélection** : **DVD Pal exclusivement ou Blue Ray**
- **Format de projection** : **DVD ou Blue Ray**
- **Nombre de films** : Il est possible pour chaque artiste de participer avec plusieurs films ou affiches. Toutefois, le comité de Sélection ne peut en retenir qu'un seul (1 film de fiction, 1 film documentaire, 1 film d'animation) et 2 affiches.
- **La participation au festival est gratuite.**

## 2- Etapes de l'inscription :

### A-Inscription online :

Inscription online via le site Web de l'Association Tunisienne de Prévention Routière

<http://www.prevention.org.tn/>

■ Remplir la fiche d'inscription disponible sur le site l'Association Tunisienne de Prévention Routière après avoir accepté les conditions du règlement, la transférer (forward) ensuite à : [mahrajene.mahrajene@gmail.com](mailto:mahrajene.mahrajene@gmail.com)

■ S'assurer de sauvegarder la fiche PDF remplie sous un nouveau titre comportant : 'Nom – Prénom - Titre du court-métrage PDF' afin de ne pas perdre les informations déjà saisies dans le formulaire.

■ La date limite de l'inscription online des films pour la compétition est fixée au **20 mars 2023**

### B- Envoi postal de l'inscription et film(s) pour la présélection :

■ Envoyer une copie papier de la fiche d'inscription précitée, dûment remplie et signée et accompagnée d'une copie du film exclusivement en DVD Pal pour la présélection (seuls les bulletins dûment remplis, signés et écrits lisiblement sont pris en compte)

■ Mentionner sur le coffret du DVD :

- Le titre du film
- Le nom et prénom du réalisateur
- La durée du film
- La langue des sous-titres
- Le genre du film
- L'année de production
- Le pays de production
- Le nom et le cachet de l'école ou l'université de provenance du film
- Les contacts mail et téléphone du participant

■ Envoyer un support numérique (CD ou DVD) contenant :

- Une ou plusieurs affiches (300dpi)
- 5 photos pertinentes tirées du film (300 dpi)
- 1 photo récente du réalisateur

■ S'assurer que le CD ou DVD contenant les informations citées ci-dessus sont **lisibles sur tout ordinateur** afin de faciliter la réalisation du programme et de la promotion de la Biennale.

■ La date limite de l'envoi postal de l'inscription et du (ou des) film(s) pour la présélection est fixée au **vendredi 20 avril 2023**.

■ Il est impératif de mentionner sur le colis :

**'No commercial value – For cultural purpose only'**

**'Pour usage culturel seulement – sans valeur marchande'**

■ Les frais d'expédition du film et documents accompagnants sont entièrement à la charge du participant ou de son école.

### 3- Envoi des copies de projection et date de réception :

Les copies de projection en DVD ou Blue Ray doivent parvenir à L'association avant **le Vendredi 19 mai 2023.**

### 4- Adresse de l'envoi postal :

Toute correspondance doit être adressée au :

**11<sup>ème</sup> festival international de la Sécurité Routière par l'Image**  
Adresse : **Association Tunisienne de Prévention Routière**

### 5- Présélection et sélection finale :

- Un comité de sélection des films et des affiches en compétition est désigné par le délégué général du festival.
- Le comité de sélection établit une liste de films de court-métrage en compétition et hors compétition sous la responsabilité du Président de l'association tunisienne de prévention routière- directeur général du festival.
- Les réalisateurs (trices) des films et les auteurs des affiches sélectionnés sont contactés et informés (via mail) par l'ATPR à partir du **25 mai 2023.**
- Les réalisateurs (trices) des films sélectionnés sont invités à être présents en Tunisie lors du festival
- Les films retenus pour la compétition sont soumis aux délibérations du Jury pendant le festival, le Jury étant seul habilité à choisir et à récompenser les lauréats.
- La direction du festival décide de l'ordre et de la date de projection des films sélectionnés.

### 6- Prise en charge des participants :

Le 11<sup>ème</sup> festival international de la Sécurité Routière par l'Image prend en charge les 3 nuitées : un représentant administratif de l'école ou un enseignant et les auteurs réalisateurs des films ou affiches sélectionnés.

- Le festival assure également :
  - Les repas de ses invités pendant la période du festival
  - Le transport aéroport- hôtel / hôtel- aéroport
  - Les billets d'avion sont à la charge du participant ou de son école.
  - Toute personne non invitée officiellement, accompagnant un participant au festival, ne sera pas prise en charge par l'association.

### 7- Litiges :

- Le festival se réserve le droit de diffuser des extraits des films en compétition et hors compétition sur les antennes de TV tunisiennes.

Ces extraits ne peuvent en aucun cas excéder 2 mn pour chaque film.

- En cas de perte lors de l'envoi d'une copie du film, la responsabilité du festival ne peut être engagée.
- Tout film inscrit et retenu pour la compétition ne peut être retiré de la sélection
- Les copies envoyées en DVD pour la présélection sont conservées dans les archives de l'association
- La participation au 11<sup>ème</sup> festival International de la sécurité routière par l'image implique **l'acceptation du présent règlement.**

## 8- Information :

**Pour toute information :**

[mahrajene.mahrajene@gmail.com](mailto:mahrajene.mahrajene@gmail.com)

**ATPR**, 45 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Colisée, 1001 Tunis République, Tunis

**Tél** : + 216 71 352 616 , **Fax** : + 216 71 354 578